

La question de la langue au Maroc*

Abdelali Benamour
Président du Conseil de la concurrence

Avant d'aborder sur le fond la question, j'aimerais faire quelques remarques préliminaires que je considère importantes :

La première remarque a trait au fait que la question de la langue constitue d'une façon générale, et peut-être plus particulièrement au Maroc, une problématique d'une extrême complication et sensibilité ; il importe donc de l'aborder d'une manière sereine, avec le maximum de pondération possible.

La deuxième remarque concerne la nature profonde de cette problématique. Celle-ci reste fondamentalement liée à la question de la maîtrise des langues dans les pays ayant globalement achevé le processus historique de leur unité nationale et apporté des réponses relativement consensuelles aux questions déterminantes liées au statut de la langue.

Par contre, le débat concerne encore au Maroc le statut référentiel des langues concernées, à savoir l'arabe, l'amazighe et les langues étrangères.

De même, le débat est encore ouvert sur la question de la capacité de nos langues nationales ou officielles à intégrer les évolutions sociétales et scientifiques afin d'en faire ou de préserver leurs qualités de langues vivantes.

Nous sommes donc devant des problématiques d'une grande complexité dans la mesure où on assiste à une interférence de facteurs religieux, socio-politiques et économiques qui aboutit soit à des incompréhensions, soit à des consensus mous autour de discours trop généralistes ayant trait aux trois questions majeures qui se posent : le statut de la langue ; la correspondance de la langue aux évolutions sociétale et scientifique ; l'enseignement de la langue.

Ma troisième et dernière remarque m'incline à reconnaître que tout ce que je peux avancer sur cette question n'est que le fruit d'une réflexion personnelle qui reste insuffisante aussi bien sur le diagnostic qu'en ce qui concerne les propositions que je me permettrais de faire en la matière.

Partant de ces remarques, j'essaierai d'abord de faire l'état des lieux concernant la question de la langue et les débats et consensus qui l'accompagnent avant de faire émerger les divergences persistantes et les voies de l'avenir.

I. L'état des lieux et les consensus qui l'accompagnent

J'essaierai de présenter la situation actuelle avant de faire ressortir les consensus réalisés ou en mesure de l'être.

* Ce texte est une conférence donnée à l'IRCAM le 20 octobre 2008.

1. L'état des lieux concernant la question de la langue

La Charte Nationale pour l'Education et la Formation a déjà planté le décor concernant le positionnement majeur de la langue arabe, l'ouverture sur l'amazighe et la nécessité d'accès aux langues étrangères.

Mais, quels que soient les efforts entrepris par la Commission Spéciale d'Education et de Formation (COSEF), la dimension consensuelle de ses travaux et l'extrême sensibilité de la question font que les interprétations peuvent être diverses et les réalisations en souffrir.

Si nous reprenons les trois questions majeures mises en évidence dans le cadre de mes remarques préliminaires, à savoir le statut des langues, le renforcement de la langue arabe comme langue d'enseignement et de travail et la maîtrise des langues, on ne peut que constater un certain échec en la matière.

1.1. Le statut des langues

Concernant d'abord le statut des langues, force est de constater qu'au moment où on croyait qu'un certain consensus avait émergé des travaux de la COSEF, les positionnements restent encore assez tranchés en la matière.

On peut d'abord noter que la question de la position de la langue arabe dans l'enseignement et la vie sociale reste posée. En effet, en termes linguistiques, notre enseignement demeure assez hybride ; il en est de même pour le modèle d'expression et de communication dans la vie sociale. Rien n'a réellement changé de façon tangible après la COSEF.

Concernant l'amazighe, beaucoup de voix s'élèvent encore pour réclamer qu'on lui reconnaisse un caractère officiel. De plus, même au niveau de la perception actuelle des choses, l'amazighe connaît encore des problèmes d'intégration dans les cursus de formation.

Enfin, pour ce qui est des langues étrangères, le débat est toujours ouvert sur leur statut, particulièrement sur le fait de savoir si elles doivent être de simples langues enseignées ou également des langues d'enseignement.

1.2. Le renforcement de la langue arabe comme langue d'enseignement et de travail

Concernant pour l'instant le renforcement de la langue arabe sur le plan linguistique, force est de constater que des problèmes majeurs demeurent posés. Il s'agit d'abord de la problématique ayant trait à l'absence de recherche en vue de la simplification de la langue. Il s'agit ensuite de la question de l'éloignement de la langue arabe classique par rapport à la langue parlée qui est la véritable langue maternelle de beaucoup de Marocains. Il s'agit enfin de l'insuffisante ouverture de la langue arabe sur les évolutions scientifiques de l'époque.

Cette question soulève une double problématique : une problématique linguistique liée aux méthodes d'enrichissement d'une langue ; une problématique de principe

dans la mesure où certaines évolutions peuvent occasionner des réactions négatives de la part de ceux qui tiennent à la préservation de l'arabe sous sa forme originelle qui est celle du livre Saint. Précisons enfin que les mêmes problèmes se posent et vont se poser pour la langue amazighe.

1.3. La maîtrise du processus d'enseignement de la langue arabe

Nous arrivons enfin à la question de la maîtrise des processus d'enseignement de la langue arabe qui soulève des problèmes liés aussi bien au contenu des programmes, qu'aux méthodes pédagogiques et à la qualité des formateurs.

Concernant d'abord le contenu des programmes, on peut remarquer qu'on n'a pas pu encore mettre au point un processus cohérent d'acquis par niveau d'enseignement. Quant aux méthodes pédagogiques, elles restent encore empreintes de processus conservateurs et de relations d'autorité. Enfin, il faut reconnaître que notre système pose un problème de compétence et de profils des formateurs.

En conclusion, on peut donc dire que la question de la langue est loin d'être réglée, qu'elle constitue l'un des principaux goulots d'étranglement devant la réforme de notre système éducatif et qu'elle fait toujours l'objet de débats et de positionnements assez tranchés. Précisons cependant que quelques consensus commencent à émerger en ce qui concerne certaines questions. Quels sont ces domaines consensuels ?

2. Les consensus réalisés

Apparemment, on peut dire qu'un consensus social est atteint ou est entrain d'aboutir et ce, concernant trois questions majeures :

2.1. L'affirmation de la langue arabe comme langue officielle d'enseignement et de travail

Il s'agit d'abord de l'affirmation de la langue arabe comme langue d'enracinement historique, d'unité nationale et d'identité culturelle amazigho-arabo-musulmane. A ce titre, elle est la langue officielle du pays et doit s'affirmer comme langue d'enseignement et de travail par un effort soutenu concernant son évolution linguistique et scientifique.

2.2. L'affirmation de la langue amazighe comme langue nationale

On peut dire qu'un consensus national a émergé concernant la reconnaissance de la langue amazighe comme langue nationale d'identité historique, culturelle et communicative. Elle doit à ce titre être développée et enrichie de façon à étendre son rayonnement dans le pays dans une optique de diversité socioculturelle créative.

2.3. La reconnaissance de l'importance des langues étrangères comme langues fonctionnelles

Il s'agit de la position de principe qui consiste à considérer les langues étrangères comme de simples langues fonctionnelles, mais des langues d'une grande importance qu'il faudrait renforcer dans une optique de diversité linguistique et de communication interculturelle, mais sans porter atteinte à la centralité de la langue arabe.

En conclusion sur cet état des lieux et de ces consensus, il faut reconnaître que, malgré certains acquis, de grandes divergences demeurent en ce qui concerne la manière de traiter la question de la langue dans notre pays.

II. Les divergences persistantes et quelques voies d'avenir

C'est à ce niveau que les problèmes persistent et qu'il importe d'essayer d'apporter des réponses dans un climat apaisé. Ces fortes divergences subsistent au niveau des trois grandes problématiques invoquées précédemment, à savoir le statut de la langue, la capacité de la langue arabe à être immédiatement langue d'enseignement et de travail et enfin la méthodologie d'enseignement de la langue.

1. Les divergences concernant le statut de la langue

Concernant le statut de la langue, deux grandes questions se posent. Il s'agit, d'une part, du rôle de la langue amazighe et, d'autre part, du statut des langues étrangères.

1.1. Les divergences concernant le statut de la langue amazighe

Pour ce qui est de la langue amazighe, on peut relever trois positions en la matière :

Pour certains, autant il faut reconnaître la langue amazighe comme langue nationale et développer son rayonnement ainsi que celui de la culture amazighe au niveau de l'école, de l'université et de la vie sociale, autant il faut réserver le caractère officiel à la langue arabe qui rassemble historiquement et culturellement et permet donc d'éviter les fractures identitaires tout en développant la diversité.

Pour d'autres, l'amazighe est une langue nationale ayant une forte portée aussi bien historique que culturelle et identitaire et, de ce fait, on doit lui reconnaître le statut de langue officielle.

La troisième position, qui est aussi la mienne, part du raisonnement suivant : la langue amazighe, langue maternelle d'une très grande frange de la population marocaine, doit bénéficier de la pleine reconnaissance comme langue nationale de référence historique, d'identité et de culture.

Rien ne s'oppose en principe à ce qu'elle devienne langue officielle ; mais il me semble que dans la phase actuelle des choses, dans la mesure où malgré le fait que le Maroc constitue l'un des rares Etats arabes qu'on peut qualifier d'Etat-nation, des positionnements identitaires et régionaux forts continuent à s'affirmer de façon

parfois négative, il vaut mieux attendre que des conditions sociétales objectives émergent avant de franchir ce pas décisif.

Ajoutons à ce positionnement en faveur du report, les difficultés objectives énormes qu'entraînerait le passage de l'amazighe du stade de langue nationale à celui de langue officielle. Déjà, nous avons beaucoup de problèmes avec l'arabe ; qu'en serait-il si on devait traiter les deux problématiques en même temps.

1.2. Les divergences concernant le statut des langues étrangères

Le deuxième grand débat ayant trait au statut de la langue ou des langues, concerne les langues étrangères. Comme nous l'avons déjà souligné, leur importance dans un monde globalisé devient déterminante. Beaucoup de gens parlent désormais et assurément d'une situation normalisée de multilinguisme.

Cependant, quoique l'on doive se limiter à leur reconnaître un statut fonctionnel et d'ouverture culturelle, trois questions majeures se posent. A partir de quel niveau d'enseignement doit-on s'ouvrir sur les langues étrangères ? Doivent-elles rester des langues enseignées ou des langues d'enseignement ? Quelles langues étrangères mettre en évidence ?

Pour répondre à la première question, je pense que l'accès aux langues étrangères ne doit pas se limiter aux stades avancés des études comme le suggèrent certains, mais permettre déjà à ceux qui accèdent au monde du travail après la phase d'enseignement obligatoire, de pouvoir être opérationnels dans leurs activités.

L'enseignement des langues étrangères doit donc commencer de façon très précoce. D'autant plus que beaucoup d'études scientifiques démontrent que les enfants peuvent accéder à un maximum de langues avant l'âge de onze ans.

La deuxième question est la suivante : doit-on faire des langues étrangères des langues simplement enseignées ou des langues d'enseignement ? Sur ce point également, beaucoup d'études scientifiques démontrent qu'une langue étrangère est mieux maîtrisée lorsqu'elle devient également une langue d'enseignement.

Se pose donc la question du bilinguisme. Certains considèrent que l'option pour le bilinguisme remet en cause le fait que les langues étrangères doivent rester des langues fonctionnelles. Pour ma part, je pense que cette ouverture n'entrave nullement la centralité de la langue ou des langues nationales. Il s'agit tout simplement d'un moyen pédagogique approprié pour bien maîtriser les langues étrangères.

D'ailleurs, concernant ce côté pragmatique, beaucoup de pays organisent des cycles de formation supérieure ou professionnelle dans différentes langues étrangères afin de répondre aux besoins d'un monde globalisé.

La troisième question concerne l'ordre des priorités accordé aux langues étrangères. Actuellement, nous vivons de fait, quoique de façon quelque peu hybride, un bilinguisme arabe-français. L'anglais et l'espagnol sont traités dans les faits comme deuxième et troisième langues étrangères avec des possibilités d'apprentissage d'autres langues. Le poids des données socio-économico-culturelles marocaines milite en faveur de cette situation de primauté accordée au

français. Il faut cependant reconnaître, sans renier le poids de la langue française dans nos traditions et certaines de nos références culturelles, que l'anglais devient la langue mondiale du moment, que l'espagnol est de plus en plus parlé dans le monde et que le chinois ne manquera pas de s'imposer dans l'avenir.

Ainsi, afin de diversifier l'ouverture et de préparer l'avenir, on pourrait, dans une première étape, permettre à certaines écoles publiques pilotes et aux écoles privées qui le souhaitent, d'opter pour d'autres bilinguismes que le bilinguisme arabe-français, particulièrement le bilinguisme arabe-anglais. Ceci n'empêchera pas d'introduire progressivement l'apprentissage d'autres langues qui seraient les langues enseignées.

2. La capacité de la langue arabe à devenir immédiatement langue d'enseignement et de travail

Le deuxième grand débat concerne la capacité de la langue arabe à devenir immédiatement langue d'enseignement et de travail au sens plein du terme. Face à cette question, nous enregistrons deux positionnements.

Pour certains, la langue arabe est tout à fait en mesure d'assumer immédiatement sa fonction de langue officielle d'enseignement, de travail et de rapports sociaux. Regardons, disent-ils, ce qui se passe dans certains pays arabes et prenons même l'exemple d'Israël qui a su le faire, en si peu de temps.

Pour d'autres, et j'en fait partie, on considère que si on est d'accord sur les questions de principe, la langue arabe doit être préparée pour devenir, à terme, réellement une langue d'enseignement, de travail et de rapports sociaux.

Elle doit d'abord être simplifiée sur le plan des règles linguistiques. Elle doit également être ouverte sur la langue dialectale et les apports intéressants de la langue amazighe et d'autres langues étrangères. Toutes les académies du monde travaillent sur ces questions afin d'éviter que les langues concernées ne deviennent des langues mortes. Dans le même esprit, la langue arabe doit s'ouvrir sur les évolutions scientifiques enregistrées sur le plan mondial.

Enfin, si on veut développer la langue arabe, il me semble qu'on doit l'épurer d'un certain nombre de référentiels idéologiques qui font qu'on n'arrive pas à motiver l'apprenant.

Précisons à ce sujet que ceux qui croient être les véritables défenseurs de la langue arabe citent souvent le cas d'Israël, qui a imposé l'hébreu comme langue officielle d'enseignement, de travail et de rapports sociaux. Rappelons tout simplement que ce cas est justement très intéressant dans la mesure où le résultat n'a été atteint qu'au prix d'une simplification linguistique et une ouverture sur l'hébreu parlé, les autres langues étrangères et les sciences. Autrement dit, on a préparé l'hébreu à acquérir ce statut. C'est ce que demandent d'aucuns qui, au fond, sont plus favorables à la langue arabe.

Notons par ailleurs que tout ce qu'on vient de dire au sujet de l'arabe peut, à peu de choses près, être requis pour l'amazighe, avec peut-être deux complications supplémentaires :

On peut en effet invoquer d'abord le paradoxe suivant : en voulant une langue amazighe unifiée, on risque d'élaborer une langue classique à l'instar de la langue classique arabe qui s'éloignerait des langues parlées. On se demande donc si ce choix est judicieux.

D'autre part, en optant pour les caractères tifinaghés, on complique encore plus les choses et on éloigne les possibilités de rapprochement des cultures et les chances de rayonnement de l'amazighe. J'aurais été personnellement pour l'adoption des caractères arabes.

3. La méthodologie d'enseignement de la langue

Le troisième et dernier débat concerne la méthodologie d'enseignement de la langue. Rappelons qu'il s'agit essentiellement du contenu des enseignements, des méthodes d'enseignement et de la compétence des enseignants. A ce niveau également, on va trouver souvent deux écoles de pensée et de comportement.

Concernant d'abord le contenu des enseignements, nous rencontrons souvent un problème de textes de base. Certains vont adopter des textes à messages idéologiques conservateurs et compliqués, ce qui rend difficile l'apprentissage de la langue. D'autres vont essayer de privilégier des textes plus simples avec un référentiel conciliant universalité et spécificité.

La deuxième problématique concerne les méthodes d'enseignement. Certains, et il me semble qu'ils restent encore assez nombreux, privilégient les méthodologies de mémorisation et de rapports d'autorité. D'autres vont s'ouvrir sur la capacité de l'apprenant à capter les messages dans une ambiance plus interactive.

Enfin, concernant l'encadrement, certains continuent à présenter des résistances contre le changement et à refuser les remises en cause et la formation continue, d'autres préconisent la nécessité d'innover afin, d'une part, de trouver les moyens de former et de motiver les enseignants actuels ; d'autre part, de préparer l'avenir en formant une nouvelle génération d'enseignants tout en évitant la reproduction du système par l'intervention des enseignants qui refusent le changement.